

L'Etat de Fribourg achète les actifs immobiliers de la société Elanco à St-Aubin et Marly

Le Conseil d'Etat a décidé d'acheter au groupe Elanco ses actifs immobiliers sur le site de St-Aubin et sur la commune de Marly. Sous réserve de l'accord du Grand Conseil, l'Etat de Fribourg en deviendra propriétaire au plus tard le 31 mai 2017. Cet achat s'inscrit dans la stratégie de promotion économique et de politique foncière active voulue par le Gouvernement.

Dans le cadre du rachat de la division Santé Animale du groupe Novartis annoncée en avril 2014 et entrée en force le 1er janvier 2015, le groupe américain Elanco est devenu propriétaire du site de la station de recherche de Saint-Aubin (277'000 m² de terrains en zone d'activité, dont plus de 150'000 m² non-construits, des bâtiments existants pour plus de 25'000 m² de surfaces de plancher et 986'000 m² de terrains agricoles), ainsi que de 150'000 m² de terrains en zone d'activité sur la commune de Marly. En octobre 2015, le groupe Elanco a décidé de cesser ses activités de recherche sur le site de St-Aubin et a mis en vente ces différents actifs immobiliers. Depuis l'annonce du transfert des activités de Novartis à Elanco, des contacts réguliers ont été entretenus entre les services de la Direction de l'économie et de l'emploi et les responsables de la société Elanco, en Europe et à Indianapolis (USA).

Le 22 décembre 2016, l'Etat de Fribourg et le groupe Elanco ont signé un contrat de vente pour l'ensemble de ces actifs. La réalisation de ce contrat est soumise à un certain nombre de conditions, parmi lesquelles l'acceptation du décret financier y relatif par le Grand Conseil ainsi que l'entrée en force de l'autorisation de l'Autorité foncière cantonale concernant le transfert des terrains agricoles à l'Etat de Fribourg. Le Conseil d'Etat transmettra prochainement un message au Grand Conseil concernant un projet de décret financier, qui comprendra l'achat des actifs immobiliers ainsi que des travaux complémentaires de démolition, d'assainissement et de maintenance des bâtiments de Saint-Aubin.

Les communes de St-Aubin et de Marly ont été étroitement associées à cette opération. Des projets de conventions ont été préparées entre l'Etat et chacune des deux communes afin de garantir leurs intérêts à long terme et de formaliser une collaboration Etat-communes concernant la valorisation future des deux sites.

Le site de St-Aubin présente des contraintes liées à la protection des bâtiments et à des risques limités de pollution des sols, il offre une surface constructible de plus de 150'000 m², ce qui est rare dans le canton. D'autre part, les terrains de Marly seront particulièrement intéressants en termes de promotion économique lorsque la future liaison Marly-Matran sera réalisée. Le prix de vente de l'ensemble de ces actifs a été fixé à 20.0 millions de francs. Cet achat est une étape supplémentaire importante dans la politique de promotion foncière active du gouvernement.